

***Projet éducatif et
pédagogique
de la
Ville de Rochefort***

Le rôle de l'école fondamentale est au cœur de la société. L'école maternelle et l'école primaire jouent un rôle essentiel pour chaque enfant. Chacun y acquiert les apprentissages de base, instruments de son autonomie et de son insertion future dans la société.

L'école est aussi le lieu où se développent la sociabilité, la curiosité, la sensibilité ainsi que les aptitudes manuelles, physiques et artistiques.

Dans le cadre du soutien que le droit à l'éducation garantit à chaque élève, l'école est en première ligne pour permettre à chacun de découvrir et développer ses talents, ses aptitudes, de réaliser ses aspirations par son mérite et son travail.

L'école évolue continuellement en fonction des réalités sociales, sociologiques, culturelles et économiques. Cela signifie que l'enseignement doit se donner les moyens d'être évolutif.

L'Enseignement officiel subventionné entend défendre, dans le respect de la tolérance, un enseignement ouvert à tous, ouvert à toutes les conceptions philosophiques, idéologiques ; il entend défendre un enseignement luttant contre toute approche dogmatique allant à l'encontre de nos valeurs démocratiques et humanistes.

C'est un enseignement ouvert à tous qui se veut proche du citoyen, centré sur le développement, l'épanouissement, l'émancipation et l'autonomie de l'enfant.

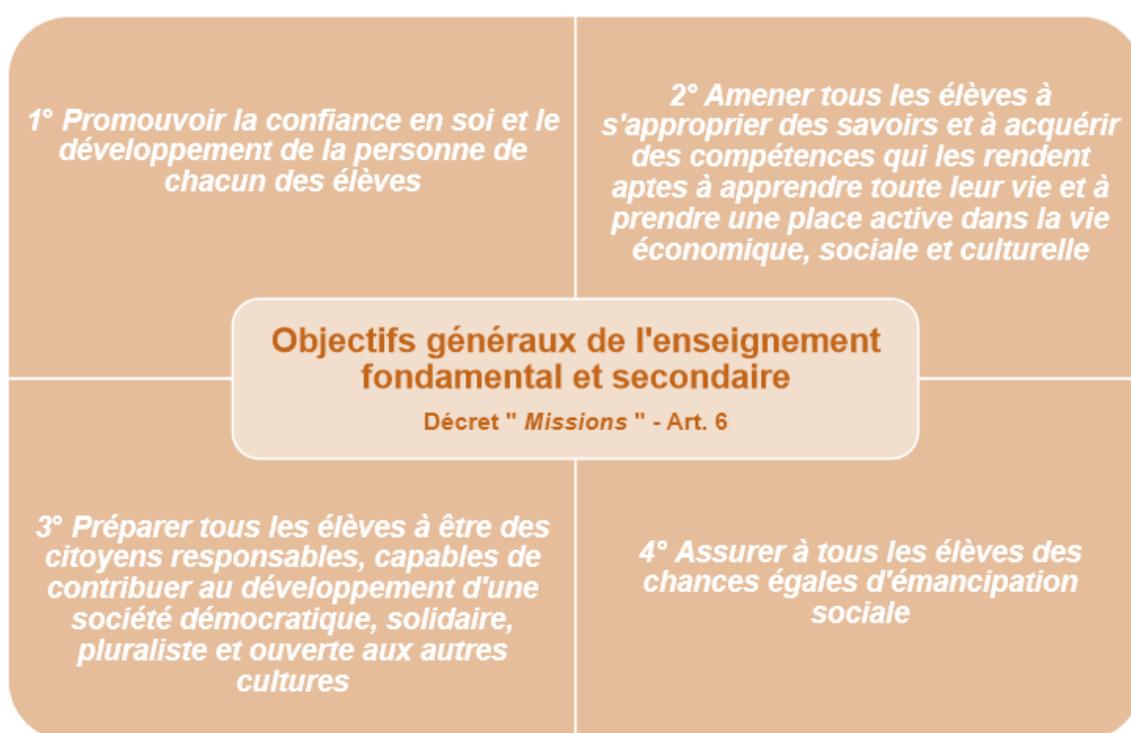
Voici les grands principes définis par l'organe de représentation auquel, le Pouvoir Organisateur de Rochefort adhère, à savoir le Conseil de l'Enseignement des communes et de provinces (CECP).

PROJET EDUCATIF

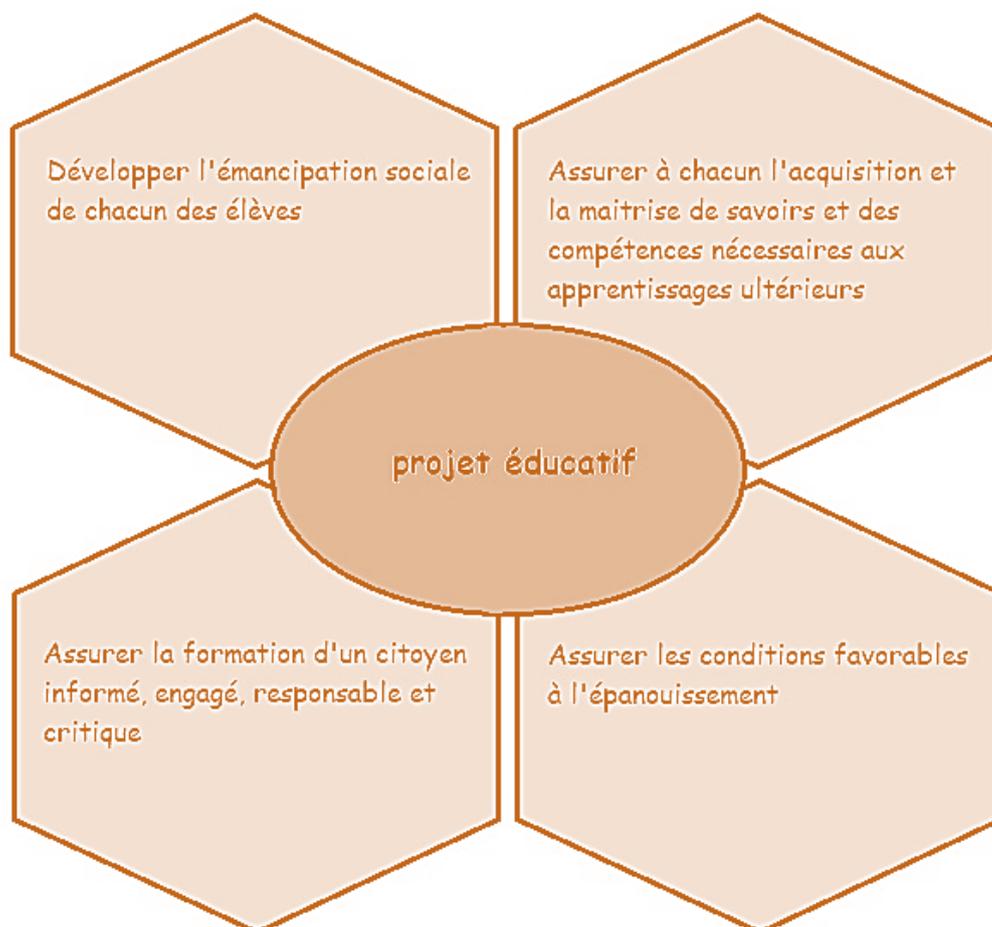
Le Projet Educatif définit l'ensemble des valeurs, des buts, des intentions de sa politique éducative en cohérence avec le code de l'enseignement fondamental et le décret Missions.

Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de l'enseignement fondamental fixés par le Code de l'enseignement, et mettant en place le tronc commun, sont les suivants :



Le Pouvoir organisateur s'engage à travailler sur quatre grands axes :



1. Développer l'émancipation sociale de chacun des élèves

L'enseignement officiel subventionné combat toute forme d'exclusion, de sélection, de violence, de ségrégation, de discrimination et d'humiliation. Une de ses missions essentielles est de favoriser la cohésion sociale en développant une culture qui ne sépare pas les individus, mais qui, au contraire, les réunit. Faire face à la diversité conduit à penser, à considérer chacun des élèves dans toutes ses dimensions : sociale, affective, psychologique, motrice et cognitive. Cela nécessite la mise en œuvre de pratiques, de méthodes, de soutiens qui permettent à chaque élève de se construire.

L'émancipation sociale vise la transformation de chaque individu et la transformation des rapports sociaux existants. L'école communale est un lieu qui permet à chaque élève d'apprendre à résister à toute forme de pensées sectaires, à s'affranchir, à s'émanciper de toute dépendance et à s'émanciper des préjugés.

Pour ce faire, chaque école :

- promeut la mixité sociale et le respect mutuel ;
- lutte contre toutes les formes de discriminations, de ségrégations, de stéréotypes ;
- porte une attention à chacun des élèves et en particulier aux plus vulnérables ;
- garantit à chacun les connaissances et les compétences nécessaires aux apprentissages ultérieurs ;
- valorise la dimension culturelle de son éducation ;
- lutte contre l'échec et le décrochage scolaire ;
- promeut le non-redoublement ;
- développe une relation positive à l'école et aux savoirs ;
- valorise chaque forme de réussite, de progression chez chacun des élèves ;
- développe les talents de chacun ;
- construit de la confiance, de l'estime de soi ;
- ...

2. Assurer à chacun l'acquisition et la maîtrise de savoirs et de compétences nécessaires aux apprentissages ultérieurs

Promouvoir la réussite de chacun des élèves, donner de la valeur à la réussite de chacun, tels sont les principes qui guident les actions de l'enseignement officiel subventionné.

Cette réussite ne peut s'envisager sans la construction d'une relation positive à l'école et aux apprentissages, dans une vision globale du développement de l'enfant dans toutes ses dimensions : affective, sociale, cognitive, motrice.

Il s'agit de développer, notamment :

- ✓ L'approche culturelle dans l'acquisition de connaissances générales liées aux événements, aux objets usuels, aux us et coutumes, aux procédés, aux techniques, aux œuvres patrimoniales et artistiques... D'ici et d'ailleurs, mais aussi l'idée d'une culture permettant le développement des qualités personnelles telles que le sens critique, le jugement, le goût, l'imagination, la créativité...
- ✓ L'utilisation des outils numériques tant pour l'accès aux connaissances que pour les modes d'apprentissage qu'ils induisent, notamment collaboratifs, participatifs, interactifs avec l'idée de préparer les élèves aux questions nouvelles que ces outils posent quant aux savoirs et aux compétences nécessaires à leur utilisation dans les apprentissages.
- ✓ La découverte de la richesse des langues et des cultures étrangères.

L'enseignement communal se veut :

- **AMBITIEUX** : faire en sorte que chaque enfant puisse entrer dans les apprentissages, puisse oser s'aventurer dans les savoirs. Qu'il conjugue bienveillance et exigence, sens de l'effort, de la persévérance et plaisir d'apprendre, de découvrir, de comprendre ;
- **MOTIVANT** : motiver chacun au fait d'apprendre, que découvrir quelque chose de nouveau contribue à renforcer l'estime de soi ;
- **POSITIF** : remet une place positive à l'erreur et à la frustration dans les situations d'apprentissage ;
- **VALORISANT** : s'assure que chacun des élèves se sente capable de réussir et sente qu'il en possède les moyens, en valorisant ses efforts, ses compétences.

3. Assurer la formation d'un citoyen informé, engagé, responsable et critique

« L'école enseigne et intègre la compréhension des droits, des devoirs, des responsabilités de chacun envers l'autre et celle de la société envers les enfants. Ce principe permet à l'enfant d'entrer en contact avec les idéaux de respect envers lui-même et envers les autres, envers sa communauté et le monde contemporain. Il offre une structure de valeurs sur laquelle s'appuient les différents acteurs pour prendre des décisions, moduler leur comportement et orienter la participation. »

L'enseignement communal souscrit à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et à la Convention internationale des Droits de l'Enfant. L'école est un lieu d'apprentissage à la démocratie. Elle encourage et soutient un enseignement innovant et non redondant, proposant des dispositifs pédagogiques, qui questionne, apporte un regard critique, fait l'exercice du débat, de la controverse, de la participation individuelle et collective... Une conscience démocratique ne peut s'acquérir que par l'expérience démocratique mise en œuvre à l'intérieur, à l'extérieur de l'école.

L'enseignement vise la formation « d'un apprenti citoyen informé, engagé et critique » capable de penser par lui-même.

4. Assurer les conditions favorables à l'épanouissement

Si comprendre et connaître l'enfant est essentiel dans la reconnaissance de son unicité, cela ne peut se concevoir, s'accomplir sans l'engagement de l'école et des enseignants dans la rencontre avec chaque famille et/ou avec les personnes qui en ont la garde. Les familles franchissent la porte de l'école si elles y trouvent un mode d'accueil qui correspond à leurs besoins, à leurs attentes, un mode d'accueil qui tient compte de leurs réalités de vie.

L'accueil des familles est un moment primordial. Il permet de jeter les bases du lien de confiance entre l'enfant, sa famille et les enseignants. Les pratiques d'accueil se doivent de mettre en valeur chaque personne dans son identité, dans ses compétences de parent(s) et d'enseignant. Il s'agit de trouver, ensemble, des éléments communs sur lesquels travailler pour avancer vers un but commun : le bien-être de chacun des enfants, le bien être de chaque famille dans sa relation à l'école. C'est un cheminement complexe qui doit se construire de façon réciproque.

L'enseignement fondamental est un moment déterminant dans la construction de l'identité d'un enfant. Il prend conscience de ses traits personnels qui le différencient des autres. Reconnaître l'unicité de chaque enfant, c'est marquer un profond respect envers sa personne, sa dignité, son intimité, sa manière d'être, ses racines familiales, sa culture, sa langue, ses façons d'apprendre, ses besoins.

Quelle que soit la situation socio-économique des familles dont sont issus les élèves, chaque action éducative visera la construction de la confiance et de l'estime de soi en apportant une écoute attentive aux différentes situations de vie.

Le pouvoir organisateur de Rochefort reconnaît l'unicité de chaque enfant. Il croit en lui, en ses potentialités, en ses talents, en ses capacités et ses idées.

Il vise école inclusive en élaborant pour chaque élève un accompagnement individualisé dans le respect du décret du 3/03/2013 organisant l'enseignement spécialisé (Articles 130 à 158).

PROJET PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique s'inscrit dans le cadre du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire (D. 03-05-2019 M.B. 19-09-2019 Erratum : M.B. 03-10-2019), et mettant en place le tronc commun. Il se veut un référentiel, un outil de repérage pour que l'école continue à progresser. Il opte pour la capacité de l'école à éduquer chaque enfant, le placer au centre du projet pour l'amener à maîtriser les savoirs, savoir-faire et les compétences de base nécessaires à son émancipation sociale.

Pour le Pouvoir organisateur de la Ville de Rochefort, **réussir l'école** c'est :

- RÉUSSIR l'enfant citoyen dans sa vie d'aujourd'hui... et pour demain ;
- AMENER l'enfant dans des connaissances et apprentissages qui lui permettront de faire des choix pour son futur ;
- PRENDRE en compte ses différences pour lui donner les meilleures chances d'insertion sociale ;
- ORGANISER une continuité pédagogique de la classe d'accueil à la sixième primaire en pratiquant la différenciation des apprentissages sur base d'une véritable évaluation formative ;
- METTRE en œuvre les différentes clés-pistes-stratégies du succès du tronc commun.

Chaque équipe aura pour chacun des enfants qui lui est confié la meilleure ambition, tout en tenant compte de ses rythmes propres dans la perspective de le faire évoluer vers la maîtrise des savoirs, savoir-faire et des compétences nécessaires à son insertion sociale et à la poursuite de ses études.

Selon l'implantation, la spécificité locale, les axes suivants seront mis en œuvre :

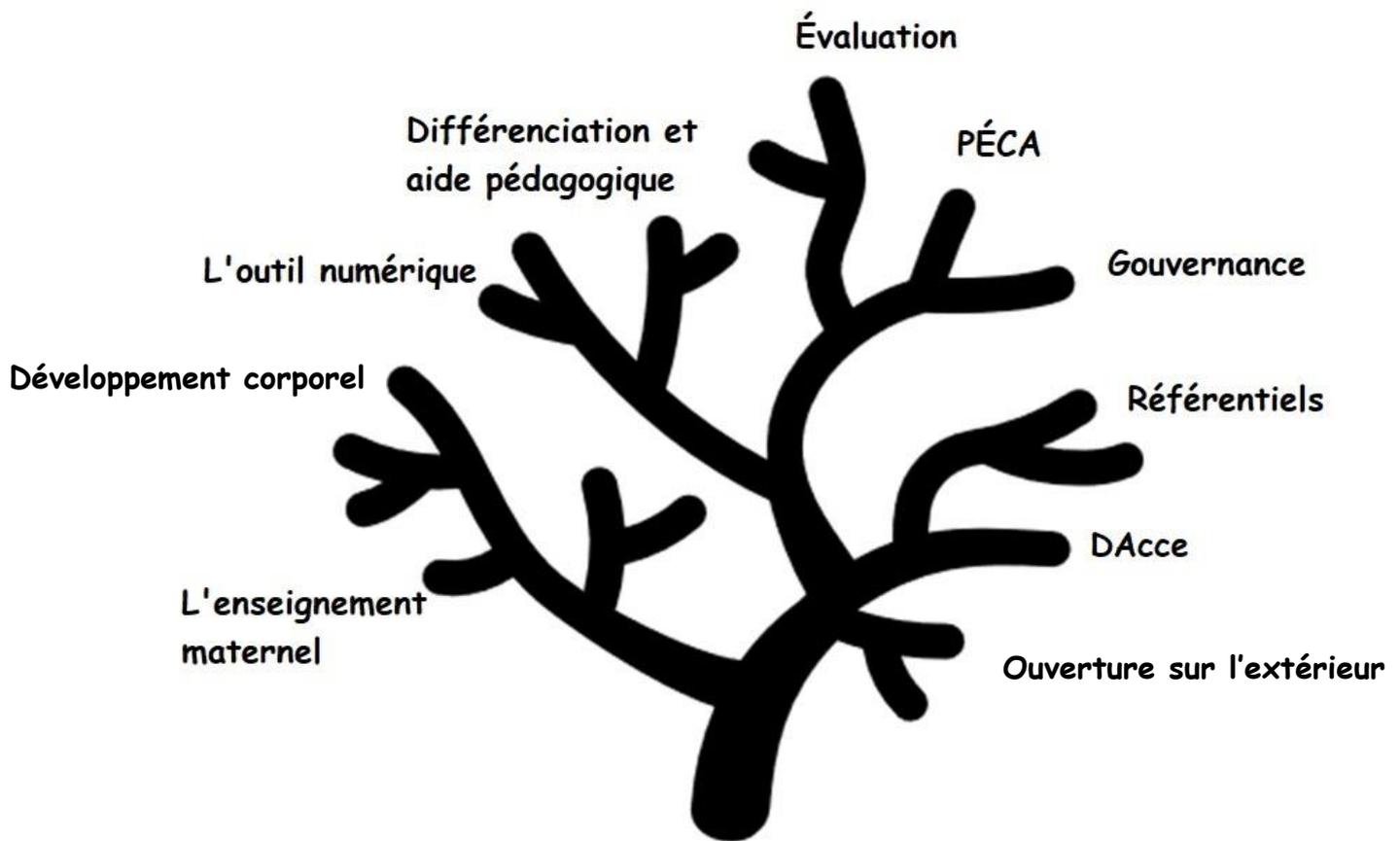
- Une pédagogie partant du vécu de l'enfant, de ses besoins, de ses préoccupations, en équilibrant les moments collectifs de classes, les moments de groupes (ateliers, groupes de besoins, d'intérêts, ...) et les moments d'individualisation pour permettre la transmission ou la construction des savoirs et des savoir-faire dans la perspective de l'acquisition de compétences ;
- Le choix de situations signifiantes qui permettra à l'enfant de mobiliser, dans une même démarche, compétences transversales et disciplinaires, y compris les savoirs et les savoir-faire y afférents.

LES MOYENS / LES OUTILS :

- ✓ les nouveaux référentiels du tronc commun déclinent des attendus de savoir, savoir-faire et compétences par année d'études ;
- ✓ le Plan de pilotage : il favorise l'adhésion de toute l'équipe aux décisions, il reprend l'ensemble des stratégies d'apprentissage, des méthodes d'enseignement en s'appuyant sur les réalités sociales et culturelles des enfants ;
- ✓ la concertation au sein des équipes enseignantes est indispensable. Leurs réponses doivent correspondre aux objectifs-stratégies du plan de pilotage en tenant compte des spécificités de chaque école dans un souci de cohérence, de continuité et d'émancipation pour tous.

Il appartiendra à chaque direction, en collaboration avec les équipes, de définir :

- les outils pour optimiser les compétences en savoir lire, savoir écrire, savoir parler, savoir écouter dans des contextes variés de communication, sources de plaisir, de créativité et d'activités de structuration ;
- les outils mathématiques susceptibles d'amener les enfants à résoudre de véritables situations problèmes ;
- le choix d'une langue autre que le français, qui renforcera les compétences communicatives ;
- les outils à proposer à l'enfant, construits avec lui, pour l'aider à structurer le temps ou l'espace et à découvrir son environnement dans ses dimensions locale, régionale, nationale et européenne ;
- les types de référentiels à construire avec l'enfant pour gérer avec lui ses savoirs et savoir-faire de manière autonome (référentiels permettant de choisir des activités adaptées aux besoins de l'enfant, proposant des démarches, reprenant des règles essentielles découvertes par l'enfant, lui permettant de s'auto-évaluer, ...).



DACCE – DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉLÈVE

Celui-ci permet un suivi et une collégialité des décisions concernant l'élève. Le dossier suit l'élève tout au long de son cursus scolaire. Il favorise, si besoin, la mise en place d'aide et de soutien.

L'OUTIL NUMÉRIQUE

- Équiper les écoles d'outils numériques ;
- Partager, communiquer et diffuser des informations/ressources ;
- Développer la gouvernance numérique.

L'ENSEIGNEMENT MATERNEL

- Utilisation des référentiels des compétences initiales ;
- Qualité de l'enseignement renforcé via les normes de comptage ;
- Mise en œuvre de la gratuité scolaire ;
- Découverte des langues et cultures du monde.

DIFFERENCIATION ET AIDE PEDAGOGIQUE

- Continuité des apprentissages
- Mise en place des périodes d'accompagnement personnalisé
- Approche spiralaire des apprentissages
- Collaboration avec les pôles territoriaux

EVALUATION DES ELEVES

L'évaluation diagnostique est une évaluation réalisée lors d'apprentissage, d'une séquence ou d'un cours. Elle va permettre de faire un point quantitatif et qualitatif des connaissances et maîtrises des enfants. Elle va identifier et repérer les points faibles, les points forts, les acquis et les difficultés des élèves lors d'une nouvelle connaissance à acquérir. L'enseignant pourra adapter son enseignement en fonction des niveaux de ses élèves.

Ce type d'évaluation permettra de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les pré-acquis de l'apprentissage ?
- Sur quelles compétences peut-on compter ?
- Les prérequis sont-ils bien en place ?
- A qui font-ils défaut ?
- Quelles sont les erreurs systématiques ?

L'évaluation formative vise à identifier, en cours d'apprentissage, les progrès et les difficultés des élèves, afin de leur en faire prendre conscience (ainsi qu'à l'enseignant), pour ensuite mettre en place des stratégies pédagogiques et didactiques en conséquence.

PECA – PARCOURS D'EDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE

Le PECA a pour objectifs de permettre à chaque élève d'accéder à la vie culturelle, de rencontrer des œuvres, des artistes et des pratiques culturelles, de fréquenter des lieux culturels, mais aussi d'acquérir des savoirs, des connaissances et des compétences, dans une perspective de développement de l'esprit critique et de l'expression personnelle.

- ➔ *Collaboration avec le Centre d'Expression et de Créativité « Les Ateliers 4D » : mise en place de projets artistique dans toutes les écoles.*
- ➔ *Centre Culturel des Roches : sorties culturelles (spectacles, expos, ...).*

OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR

- Sorties permettant aux enfants une ouverture sur le monde qui les entoure
- Séjours de dépaysement : ferme, mer, forêt, ...(selon les projets)

DEVELOPPEMENT CORPOREL

- Psychomotricité dès la 1^{ère} maternelle
- Cours d'éducation physique
- Cours de natation
- Challenge sportif : participation au CROSS ADEPS, CROSS'ATHLON,...
- Journée sportive en collaboration avec « Rochefort Sports Asbl »

REFERENTIELS

Les référentiels pour l'enseignement maternel reprennent les compétences initiales et l'éveil aux langues.

Les référentiels primaires sont repris dans 5 grands domaines disciplinaires (de 1 à 5) et 3 visées transversales (de 6 à 8) :

- Domaine 1 : le français et les langues anciennes
- Domaine 2 : l'éveil aux langues
- Domaine 3 : les mathématiques, les sciences et la formation manuelle, technique et numérique
- Domaine 4 : les sciences humaines, l'éducation à la philosophie et la citoyenneté
- Domaine 5 : l'éducation physique et à la santé
- Domaine 6 : la créativité, l'engagement et l'esprit d'entreprendre
- Domaine 7 : apprendre à apprendre et apprendre à poser ses choix
- Domaine 8 : apprendre à s'orienter

Les référentiels sont mis à disposition de tous les élèves, de tous les enseignants et de tous les réseaux. Ils permettent de moderniser les contenus d'apprentissage, d'harmoniser la progression et le parcours des élèves, d'orienter des élèves en fin de parcours du tronc commun ainsi que de réduire l'échec scolaire et le redoublement.

GOUVERNANCE

Autonomie et responsabilisation accrues des acteurs de l'école

- Plan de pilotage et contrats d'objectifs - évaluation intermédiaire ;
- Leadership partagé de la direction ;
- Implication de tous les acteurs du milieu scolaire (enseignants et personnel extra-scolaire) ;
- Travail collaboratif au sein de l'équipe enseignante.

C'est sur cette base éducative et pédagogique que les chefs d'établissement disposent d'une certaine liberté dans les choix méthodologiques, les actions concrètes à mettre en place au sein de leur école.

Le Pouvoir Organisateur se réunit régulièrement avec les directions des écoles communales pour la bonne mise en œuvre des différents projets.

→ ECOLES COMMUNALES DE ROCHEFORT

La Ville de Rochefort compte 5 écoles dont 9 implantations.

1. Ecole communale de Rochefort-centre : maternel et primaire
2. Ecole communale de Han-sur-Lesse
Han-sur-Lesse : maternel et primaire
Wavreille : maternel et primaire
Montgauthier : maternel et primaire
3. Ecole communale du Rond-Point
Rond-Point : maternel et primaire
Havrenne : primaire
4. Ecole communale de Jemelle
Jemelle : maternel et primaire
Villers-sur-Lesse : maternel et primaire
5. Ecole communale d'Eprave : maternel et primaire

Population scolaire :

- Environ 800 enfants fréquentent les écoles communales

Encadrement :

- 5 directions
- 2 aides à la direction
- 43 instituteur.trice.s en primaire
- 23 institutrices en maternelle (ce qui peut évoluer en fonction des ouvertures de mi-temps durant l'année scolaire)
- 24 Maîtres spéciaux (éducation physique, cours philosophiques, ...)

REFERENCES

* Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun D. 03-05-2019 M.B. 19-09-2019 Erratum : M.B. 03-10-2019

* CECP

<https://www.cecp.be/refeos/wp-content/uploads/2023/01/PROJET-PEDAGOGIQUE-CECP.pdf>

* Union des Villes et Communes

<https://www.uvcw.be/enseignement/focus/art-2379>

<https://www.uvcw.be/enseignement/focus/art-2380>